COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 30 juin 2006

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **29 juin 2006** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- ***le préavis municipal 09/2006 du 17 avril 2006 – Comptes communaux 2005***
  - acceptant les comptes communaux de l'exercice 2005 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

- ***le Rapport de gestion pour l'année 2005***
  - acceptant de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2005, telle qu'elle a été présentée.

Conformément à l'article 107, alinéa 2 LEDP, ces deux objets ne sont pas soumis à référendum.

Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.

ainsi que sur le Site Internet
www.belmont.ch
rubrique « Vie politique »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	La Secrétaire (LS)
G. Muheim	I. Fogoz